



"Sourires des Anges" (SDA)
Association laïque des victimes de l'accident d'Allinges
Mairie de Sciez
614, avenue de Sciez
74140 SCIEZ

Bonjour,

L'association laïque "Sourires des anges" a été créé en février 2009 par les familles des victimes de l'accident mortel d'allinges le 2 juin 2008 entre un car scolaire et un TER.

Lors du procès la SNCF et RFF ont reproché aux habitants de la région l'absence de signalement du passage à niveau d'Allinges comme dangereux et compliqué à franchir.

Comme vous avez pu le lire dans la presse locale et régionale ces derniers jours, l'Association « Sourires des Anges » lance **une campagne participative** d'identification de l'ensemble des passages à niveaux considérés comme dangereux dans notre région.

Aujourd'hui l'association à la volonté de se rapprocher des professionnels de la route afin de bénéficier de votre expérience sur le franchissement des passages à niveau de la région. Aussi nous vous sollicitons que vous soyez une société de transport, une société de bus, une auto-école.

Pour ce faire, nous vous demandons de nous soutenir et de nous signaler tous passages à niveau qui vous semblent « difficiles ou dangereux ».

Plusieurs moyens sont à votre disposition,

Formulaire sur notre site Web: <http://association-souriresdesanges.e-monsite.com>

Par l'envoi du formulaire joint au courrier à l'adresse:

Association laïque « Sourires des Anges »
Mairie de Sciez 614, avenue de Sciez
74140 SCIEZ

Par l'envoi du formulaire joint par mail : souriresdesanges@gmail.com

Une fois l'inventaire terminé, une lettre sera adressée aux personnes morales SNCF, RFF ainsi qu'aux autres organismes concernés.

L'association vous remercie de nous soutenir dans cette action pour l'avenir et la protection des futurs usagés de passage à niveau

Portes paroles de l'association

Président

Gorges François

Patrick Baptendier

Alain Duchamp



"Sourires des Anges" (SDA)
Association laïque des victimes de l'accident d'Allinges
Mairie de Sciez
614, avenue de Sciez
74140 SCIEZ

FICHE TECHNIQUE

Objet de la fiche technique :

Permettre la détection d'un passage à niveau dit « Dangereux » pour les usagers et permettre le signalement aux organismes concernés

Coordonnées du PN N° : Adresse :

Commune :

Environnement du PN :

- Le passage à niveau se situe dans une descente, montée
- Le passage à niveau se situe dans une courbe
- Le passage à niveau est très proche d'un carrefour
- Le passage à niveau est situé en ville
- Le passage à niveau est en campagne
- Le passage à niveau est situé à environ 300 m d'une ancienne gare
- Présence de panneaux d'interdiction Routier

Le passage à niveau

- En traversant le PN, la visibilité des voies de part et d'autre est inférieure à 400 m
(Pour information distance entre 2 supports de caténaire 50 m)
- Impossibilité de voir l'ensemble des feux lorsque l'on est collé aux barrières
- La traversée des voies à une inclinaison
- Le système sonore paraît avoir un volume faible
- Obligation de franchir le PN à une vitesse inférieure à 5km/h
- Le revêtement entre les rails est en béton
- La revêtement entre les rails est en matière caoutchoutée
- Le revêtement entre les rails est en bitume
- Le revêtement entre les rails est en bois
- Des tirefonds sont absents sur la voie
- Passage à niveau en simple barrière
- Passage à niveau en double barrières
- Présence de traces d'accrochages sur le passage à Niveau
- Présence de trottoirs ou autres obstacles en sortie ou entrée du passage à niveau
- Temps entre le début de la sonnerie et le passage du train en secondes

En quoi le passage à niveau est-il dangereux à vos yeux ?

vendredi 22 novembre 2013